



COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL 22 mai 2026 18h30

**MAIRIE DE LA-NEUVE-LYRE
6 RUE LOIZIEL 27330 LA NEUVE LYRE**

Présents

Chantal TOPART maire - Sylvie BES 2^{ème} adjoint

LES CONSEILLERS

Didier SOLLIER - Ludovic MARTIAL - Laurent TOUZE - Nathalie NOEL –

Dominique TOULAIN - - Jean-Claude GAUTHIER - Marie-France BASTIN – - Gisèle LEROY

Absents excusés

Jérôme BEAUMESNIL 1^{er} adjoint – donne pouvoir à Chantal TOPART

Evelyne TOUZE – donne pouvoir à Laurent TOUZE

Emilie COURAUDON

Rémi DORMAND

Chantal RAULOT secrétaire de mairie assiste la réunion sans droit de vote

Secrétaire de séance Sylvie BES

10 présents et 2 représentés : 12 membres votants sur 14 membres du conseil =

Le QUORUM est atteint

Rappel de l'ordre du jour

1. **Emploi saisonnier aux services techniques**
2. **Règlement et tarifs périscolaires 2026-2027**
3. **Convention de participation financière annuelle de la Vielle Lyre pour l'utilisation de la médiathèque**
4. **Tarifs de location de la salle des fêtes**
5. **DAB et Bâtiment du Crédit Agricole**
6. **Nomination d'un référent déontologue pour les élus locaux**
7. **Nomination du correspondant Défense**
8. **Nomination des membres de la Commission RPI et Interco des Lyre**

INFO

Club house

Elections sénatoriales

QUESTIONS DIVERSES

DEROULE

Validation du compte rendu du conseil précédent

Aucune observation sur le compte rendu du conseil précédent – celui-ci est donc approuvé

Point 1 – Emploi saisonnier aux services techniques

Il s'agit de remplacer Luc Scipion, l'agent technique, pendant ses congés d'été, pour des missions principales et prioritaires telles que l'entretien de la voirie, la propreté, l'arrosage. Des missions de travaux divers seraient également demandées, telles que de la peinture par exemple. Le besoin de l'emploi sera de 3 jours par semaine : le lundi mercredi et vendredi, de 8h30 à 12h30 et 13h30 à 16h30, soit 7h/jours donc un CDD de 21h/semaine, du 20 juillet au 21 août inclus

La mairie doit déposer l'annonce sur France travail. Cette même annonce pourrait être déposée sur Facebook également.

PROPOSITION – autoriser le maire à passer l'annonce dans les conditions énumérées ci-dessus

ACCORD VOTE A L'UNANIMITE

Point 2 – Règlement et tarifs périscolaires 2026-2027

Le sujet a été débattu lors de réunion RPI avec la Vieille Lyre le 5 mai dernier, et après avoir constaté le gaspillage à la cantine surtout sur les entrées, il a été décidé de ne plus proposer d'entrées dans le menu, de rester à 4 composants (plat-légumes-laitage-fruit), conformément aux recommandations du ministère de la santé, dans le respect des grammages. Il faut lutter contre le gaspillage alimentaire, tant pour des raisons « sociales » car jeter quand certains n'ont pas de quoi manger c'est inacceptable, que des raisons budgétaires car tout achat est de l'argent public que nous nous devons de maîtriser.

Nous supprimons dans le formulaire d'inscription périscolaire le n° CAF, nous ne l'exploitons pas et au titre du RGPD il n'est pas nécessaire par conséquent d la demander. Les tarifs de l'année passée 2025-2026 sont reconduits pour 2026-2027.

Il pourrait être mentionné dans le règlement au niveau du comportement un système de sanction tels que des travaux d'intérêts général au sein du périscolaire.

PROPOSITION – accepter les modifications du règlement, le maintien tarifs, et les modifications de la composition des menus.

ACCORD VOTE A L'UNANIMITE

Point 3 – Convention de participation financière annuelle de la Vieille Lyre pour l'utilisation de la médiathèque

A la médiathèque nous avons aujourd'hui 262 abonnés dont 104 habitants à LA VIEILLE-LYRE.

Les scolaires, notamment les maternelles de la Vieille Lyre, viennent à la médiathèque 1 fois tous les 15 jours, par conséquent les achats de livres avaient été ciblés pour cela.

En 2024, nous avons demandé lors d'une réunion Interco des Lyre une participation financière à hauteur de 2€/hab, nous l'avons alors obtenue mais pas délibéré pour qu'elle soit pérenne chaque année.

Suite à la réunion du 5 mai, il a été demandé et décidé :

- de pérenniser pour tous les ans cette participation, à année échue, avec le tableau des inscrits en pièces d'appui pour comptabiliser le montant demandé à la Vieille Lyre, restant sur les 2€/habitant de la Vieille Lyre.
- De participer dans le RPI à la dépense des livres pour les maternelles

A titre informatif, La Neuve-lyre finance 2€ par habitant (inscrit ou non) pour l'achat de livres neufs ce qui représente 5 fois plus.

PROPOSITION – accepter ces propositions et décisions suite à la réunion du 5 mai avec La Vieille Lyre

ACCORD VOTE A L'UNANIMITE

Point 4 – Tarifs de location de la salle des fêtes

Il s'avère qu'il est interdit par le CGCT de décider d'un tarif préférentiel pour la location de la salle des fêtes, entre autre pour les agents, c'est en revanche toléré de différencier pour les communes et hors communes.

Par conséquent en l'état actuel des choses il est nécessaire de modifier les tarifs décidés par délibération en 2023, et de retirer le tarif préférentiel pour le personnel communal.

PROPOSITION – autoriser cette modification

ACCORD VOTE A L'UNANIMITE

Point 5 – DAB et Bâtiment du Crédit Agricole

Le Crédit Agricole souhaite vendre son bâtiment et supprimer le DAB (Distributeur Automatique de Billets).

Les solutions pour pallier à ce manque Mme Le Maire présent un document expliquant la situation et présente 4 solution possibles :

1. Installation d'un kiosque avec un distributeur « LOOMIS » - le crédit agricole met en vente le bâtiment et supprime son DAB :
 - Coût estimatif approximatif pour la commune = 51 000€ TTC (installation) + 15 000€ TTC par an de location du DAB avec la société LOOMIS + autres charges courantes de fonctionnement (fibre, électricité, etc)
2. Achat du bâtiment du crédit agricole-conservation du DAB existant :
 - Coût estimatif approximatif de l'achat pour la commune = 30 000€ + frais de notaire d'acquisition + 15 000€ par an de location du DAB avec la société LOOMIS + quelques aménagements afin d'isoler le DAB au RDC 8 000€A l'achat du bâtiment suivra plusieurs phases de travaux sur plusieurs années, ou bien la revente des étages du bâtiment. Tout sera soumis à décision du conseil municipal pour le devenir du bâtiment.
3. La commune ne retient ni l'achat du bâtiment et perd le DAB du crédit agricole et n'installe aucun autre distributeur de billets : aucune dépense pour la commune mais des conséquences sur l'économie locale déjà fragile
4. Si pas de reprise du DAB par la Commune, possibilité que les commerçants souscrivent un contrat avec le crédit Agricole afin d'assurer le service de retrait d'espèces, quel que soit la banque.

Mme le Maire demande à son Conseil de délibérer et de retenir l'une des 4 options présentées.

Les travaux d'aménagement du bâtiment sont à étudier et seront à proposer au conseil lorsque la visite détaillée et les diagnostics réalisés.

PROPOSITION – Choix de l'option à retenir :

ACCORD VOTE A L'UNANIMITÉ DES VOIX PRÉSENTES ET POUVOIRS DE RETENIR L'OPTION N°2 DONC L'ACHAT DU BATIMENT ET CONSERVATION DU DAB

Point 6 – Nomination d'un référent déontologue pour les élus locaux

Comme à la mandature précédente un référent (hors conseil) doit être nommé pour venir en aide aux élus locaux pour les questions de déontologie.

Monsieur Daniel BESNEHARD était celui de la mandature précédente, la proposition lui sera faite pour un renouvellement.

PROPOSITION – accepter Daniel BESNEHARD comme référent déontologue

ACCORD VOTE A L'UNANIMITE

Point 7 – Nomination du correspondant Défense

Un correspondant « Défense » doit être nommé parmi les conseillers. L'instruction ministérielle du 8 janvier 2009 rappelle et précise leurs missions qui s'organise autour de trois axes :

- la politique de défense
- le parcours citoyen
- la mémoire et le patrimoine

M. Didier SOLLIER, conseiller municipal, se porte volontaire pour remplir cette fonction.

PROPOSITION – nomination de Didier SOLLIER en tant que correspondant défense

ACCORD VOTE A L'UNANIMITE

Point 8 – Nomination des membres de la Commission RPI et Interco des Lyre

D'habitude le maire et ses conseillers sont nommés membres de la Commission RPI et Interco des Lyre. Donc 3 membres : Chantal, Jérôme et Sylvie.

PROPOSITION – accepter ces membres comme représentants RPI et Interco

ACCORD VOTE A L'UNANIMITE

INFO

Club house du stade des Lyre :

Nous sommes copropriétaires du stade avec LA VIEILLE LYRE.

Le CLUB HOUSE actuel est délabré et dangereux et doit être démoli. La commune de la VIEILLE LYRE voudrait retrouver des salles de réunion et stockage pour le remplacer et pour le club de FOOT.

Plusieurs études ont été réalisées par Sylvie pour arriver à une solution la moins chère et correspondant à leur demande pour installer 2 bungalows de stockage et 1 bungalow « buvette » et transformer le bureau actuel très grand en salle de réunion et chiffrée à environ 50.000 euros + démolition du bâtiment existant.

LA VIEILLE LYRE doit prendre ce dossier pour le soumettre aux demandes de subvention.

Le conseil ne semble pas accepter cette dépense pour l'instant étant donné l'avenir très incertain de ce club de foot.

Elections sénatoriales

Il est nécessaire de se réunir le 05 JUIN pour élire à bulletin secret les correspondants chargés de cette élection, par arrêté préfectoral.

Il est d'usage de nommer comme délégués le maire et ses adjoints et y ajouter 3 suppléants : se proposent : Marie France – Laurent et Didier.

La liste sera soumise au conseil au moment du vote.

La date du 05 juin et l'horaire de 18h est approuvé.

QUESTIONS DIVERSES

Gisèle LEROY fait remarquer que des voisins ne respectent pas les horaires concernant le bruit et demande un nouveau boitage pour rappel des consignes à toute la population.

Didier SOLLIER : une voiture, une golf noire, passe régulièrement à très grande vitesse, rue de derrière le bourg et place Emile Bourgeois – à surveiller

PROCHAIN CONSEIL : JEUDI 20 AOUT 2026 à 18h30

LA SEANCE SE TERMINE A 20h30

Sans remarque au prochain conseil ce compte-rendu est réputé accepté.